

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

LESCOUET-GOUAREC

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
Département Santé-environnement

Saint Brieuc, le 4 février 2026

SMKBA - SAINT MAUDEZ

(0111)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 22 janvier 2026 à 10h10			
Installation	UDI	000838	SDC DE ST MAUDEZ PAR K. UHEL	par :	LABOCEA - HERVE LE GALL			
Point de surveillance	S 0000001643T TROUGARECAT				Type visite : AA			
Localisation exacte	CHEZ MR salmon				Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS			
Désinfection	Flambage							
Mesures in situ :					Résultats	Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)	
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)					0 qualitatif			
Couleur (qualitatif)					0 qualitatif			
Odeur (qualitatif)					0 qualitatif			
Saveur (qualitatif)					0 qualitatif			
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL								
Température de l'eau					9 °C			25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE								
pH					7,5 unité pH		6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION								
Chlore combiné					0,06 mg(Cl ₂)/L			
Chlore libre					0,8 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total					0,86 mg(Cl ₂)/L			

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan	2202	Dossier : 260120006710011	Résultats	Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)
(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN	Tél : 02 96 01 37 22	Fax 02 96 01 37 50	Responsable : Mme P. RIOU)	inférieure	supérieure
Type d'analyse : A+ (Code SISE : 00240908)				inférieure	supérieure
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Turbidité néphéломétrique NFU	0,14 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	9,5 °f				
Titre hydrotimétrique	11 °f				
FER ET MANGANESE					
Fer total	9,5 µg/L				200,00
MINERALISATION					
Chlorures	18 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	293 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	9,1 mg/L				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	16 µg/L				200,00

	Résultats	Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)
		inférieure supérieure	inférieure supérieure
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES			
Carbone organique total	1,8 mg(C)/L		2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES			
Ammonium (en NH4)	<0,04 mg/L		0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,26 mg/L	1,00	
Nitrates (en NO3)	13 mg/L	50,00	
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L	0,50	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	5 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)		0
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	0 n/(100mL)		0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	0	
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	0	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION			
Bromoforme	<0,5 µg/L	100,00	
Chlorodibromométhane	3,55 µg/L	100,00	
Chloroforme	56,34 µg/L	100,00	
Dichloromonobromométhane	18,05 µg/L	100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	77,94 µg/L	100,00	

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Turbidité : les valeurs inférieures à 0.3 sont données à titre indicatif

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00243295)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Cependant, les valeurs de chlore mesurées lors de ce contrôle sont élevées. Ceci peut occasionner une gêne importante pour les usagers (objectif souhaitable : 0,1 mg/l de chlore libre en tout point de la distribution). De plus, l'analyse comportait la recherche des ORGANOHALOGENES VOLATILS. Dans nos eaux, ces composés proviennent essentiellement de la réaction du chlore sur la matière organique présente (sous produits de désinfection). La réglementation fixe une limite de qualité de 100 µg/l pour la somme des 4 THM : chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme. A noter : cette exigence s'applique en DISTRIBUTION chez l'abonné. En outre, il peut être fait référence aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) qui évoquent un coefficient R établi à partir des valeurs de chaque élément, devant rester inférieur à 1. Sans compromettre la désinfection, il convient de veiller à limiter au maximum la formation de ces composés notamment en évitant la préchloration ainsi que par l'élimination optimale de la matière organique. Paramètre à surveiller sur le réseau.